

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 JUIN 2022

DELIBERATION N°2022.00279

AFFECTATION DES RESULTATS 2021, BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES, ADOPTION

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 23 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 92 Nombre de pouvoirs : 21 Nombre de voix : 113

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU, Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL. M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE. Audrev BERTHEAS. Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL. M. Réais CADEGROS. Christophe CHALAND, Mme Stéphanie CALACIURA, M. M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA. M. Gabriel DE ALMEIDA. M. Gilles ARTIGUES. M. Marianne DELIAVAL, Jean-Luc DEGRAIX, Mme M. François DRIOL, Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Frédéric DURAND, DUVERGER, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Jean Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Ramona GONZALEZ GRAIL. Mme Marie-Christine GOURBEYRE. Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Robert KARULAK, Delphine JUSSELME, M. Mme Siham Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA,

RECU EN PREFECTURE

Le 06 juillet 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20220630-D202200279I0

: 06 juillet 2022

Mme Fabienne MARMORAT, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme M. Hervé REYNAUD. M. Jean-Paul RIVAT, Brigitte REGEFFE. M. Jean-Louis ROUSSET. M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs:

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES, M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à Mme Fabienne MARMORAT, Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR, M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI, M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU, M. Philippe DENIS donne pouvoir à Mme Solange MORERE, Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE, M. David FARA donne pouvoir à Mme Fabienne MARMORAT, Mme Sylvie FAYOLLE donne pouvoir à M. Gilles THIZY, M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON, M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT, M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Siham LABICH, M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Jean DUVERGER, M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Laura CINIERI, Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD, M. Tom PENTECOTE donne pouvoir à Mme Laura CINIERI, Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à M. Robert KARULAK, Mme Corinne SERVANTON donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Frédérique CHAVE, M. Rémy GUYOT, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, M. Marc PETIT, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES, Mme Eliane VERGER LEGROS



DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 JUIN 2022

AFFECTATION DES RESULTATS 2021, BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES, ADOPTION

L'affectation des résultats clôt la procédure de fin d'exercice. Elle a pour objectifs de récapituler les résultats par section, de positionner les affectations du résultat de fonctionnement, de mettre en place les inscriptions budgétaires de reprise de ces résultats sur l'exercice N+1 et de clore l'exercice par la validation des résultats définitifs.

A - LE BUDGET PRINCIPAL

Le résultat de fonctionnement apparaissant au Compte Administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice. Il est donc égal au cumul du résultat de l'exercice et de celui reporté de l'année précédente en fonctionnement.

L'assemblée affecte ce résultat soit en investissement, soit en fonctionnement, mais elle doit respecter la priorité suivante :

- apurer l'éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, restes à réaliser compris,
- pour le solde, l'assemblée a le choix d'affecter soit en fonctionnement sous la forme « d'excédents de fonctionnement reportés », soit en investissement sous la forme de dotation complémentaire en « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Le Résultat de clôture 2021 (hors restes à réaliser) :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement :

| Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2021 | 44 513 625.69 € |
|--|-----------------|
| Excédent antérieur de fonctionnement reporté | 33 528 835.31 € |
| Résultat de clôture de la section de fonctionnement | 78 042 461.00 € |

Résultat de clôture de la section d'investissement :

| Déficit d'exécution section d'investissement 2021 | -16 308 802.84 € |
|--|--------------------------|
| Déficit antérieur d'investissement reporté | - 29 223 204.62 € |
| Résultat de clôture de la section d'investissement (déficit) | - 45 532 007.46 € |

Le principe de l'instruction comptable consiste à répartir prioritairement l'excédent de fonctionnement de clôture 2021, soit 78 042 461.00 €, au déficit d'investissement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

Le besoin de financement de la section d'investissement :

| Solde d'exécution d'investissement reporté (dépense 001) Solde des restes à réaliser 2021 Déficit de la section d'investissement à couvrir | - 45 532 007.46 € - 5 850 167.79 € - 51 382 175.25 € |
|--|--|
| - Proposition d'affectation à l'investissement (recette 1068) Il resterait donc à la section de fonctionnement : | 51 382 175.25 € |
| - Résultat de fonctionnement (recette 002) | 26 660 285.75 € |

B- BUDGET TRANSPORT

Le résultat de clôture 2021 (hors restes à réaliser) :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement :

| Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2021 | 196 021.18 € |
|--|-----------------|
| Excédent antérieur de fonctionnement reporté | 14 896 288.25 € |
| Résultat de clôture de la section de fonctionnement | 15 092 309.43 € |

Résultat de clôture de la section d'investissement :

| Déficit d'exécution section d'investissement 2021 | - 4 886 456.97 € |
|---|------------------|
| Excédent antérieur d'investissement reporté | 6 786 052.59 € |
| Résultat de clôture de la section d'investissement (excédent) | 1 899 595.62 € |

Le principe de l'instruction M43 consiste à répartir le résultat de clôture 2021 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

Le besoin de financement de la section d'investissement :

| Solde d'exécution d'investissement reporté (recette 001) | 1 899 595.62 € - 2 838 213.60 € - 938 617.98 € |
|---|--|
| - Proposition d'affectation à l'investissement (recette 1068) | 938 617.98 € |
| Il resterait donc à la section de fonctionnement : | |
| - Résultat de fonctionnement (recette 002) | 14 153 691.45 € |

C - BUDGET ZONES INDUSTRIELLES

Conformément à la comptabilité de stocks qui préside au budget des zones industrielles, ce budget annexe n'a pas vocation à dégager de résultat de fonctionnement. Il convient donc de constater simplement le résultat de la section d'investissement.

Le résultat de clôture 2021 (hors restes à réaliser) :

Résultat de clôture de la section d'investissement :

| Déficit d'exécution de la section d'investissement 2021 | - 192 905.49 € |
|---|----------------|
| Excédent antérieur d'investissement reporté | 364 125.76 € |
| Résultat de clôture de la section d'investissement (excédent) | 171 220.27 € |

D- BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le résultat de clôture 2021 (hors restes à réaliser) :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement :

| Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2021 | 4 931 205.33 € |
|--|----------------|
| Excédent antérieur de fonctionnement reporté | 3 010 063.57 € |
| Résultat de clôture de la section de fonctionnement | 7 941 268 90 € |

Résultat de clôture de la section d'investissement :

| Déficit d'exécution section d'investissement 2021 | - | 3 373 245.91 € |
|--|---|----------------|
| Déficit antérieur d'investissement reporté | - | 2 364 095.40 € |
| Résultat de clôture de la section d'investissement (déficit) | | 5 737 341.31 € |

Le principe de l'instruction M49 consiste à répartir le résultat de clôture 2021 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

Le besoin de financement de la section d'investissement :

| Solde d'exécution d'investissement reporté (dépense 001) | - 5 737 | 341.31 € |
|---|------------|----------|
| Solde des restes à réaliser 2021 | <u>455</u> | 853.44 € |
| Déficit de la section d'investissement à couvrir | - 5 281 | 487.87 € |
| - Proposition d'affectation à l'investissement (recette 1068) | . 5 281 | 487.87 € |
| Il resterait donc à la section de fonctionnement : | | |
| - Résultat de fonctionnement (recette 002) | 2 659 | 781.03 € |

E- BUDGET ASSAINISSEMENT SPANC

Le Résultat de l'exercice 2021 (hors restes à réaliser) :

Résultat de la section de fonctionnement :

| Excédent antérieur de fonctionnement reporté | 2 962.76 € |
|---|--------------------|
| Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement | 19 429.34 € |
| Résultat de la section d'investissement : | |
| Excédent d'exécution section d'investissement 2021 | 1 607.98 € |
| Excédent d'investissement reporté | <u>70 780.02 €</u> |
| Résultat de clôture de la section d'investissement (excédent) | 72 388.00 € |

Le principe de l'instruction M49 consiste à répartir le résultat de clôture 2021 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

Le besoin de financement de la section d'investissement :

| - | Solde d'exécution d'investissement reporté (recette 001) | 72 388.00 € |
|---|--|-------------|
| - | Solde des restes à réaliser 2021 | - 187.50 € |

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

F- BUDGET EAU POTABLE

Le Résultat de l'exercice 2021 (hors restes à réaliser) :

Résultat de la section de fonctionnement :

| Excédent de l'exécution section de fonctionnement | 5 085 514.02 € |
|--|----------------|
| Excédent antérieur de fonctionnement reporté | 3 461 906.72 € |
| Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement | 8 547 420.74 € |

Résultat de la section d'investissement :

| Déficit d'exécution section d'investissement 2021 | - 1 233 645.29 € |
|---|------------------|
| Excédent antérieur d'investissement reporté | 2 441 510.86 € |
| Résultat de clôture de la section d'investissement (excédent) | 1 207 865.57 € |

Le principe de l'instruction M49 consiste à répartir le résultat de clôture 2021 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

Le besoin de financement de la section d'investissement :

| - Proposition d'affectation à l'investissement (recette 1068) | 4 970 360.68 € |
|---|------------------|
| Résultat de la section d'investissement (déficit) | - 1 990 387.25 € |
| Solde des restes à réaliser 2021 | - 3 198 252.82 € |
| Solde d'exécution d'investissement reporté (recette 001) | 1 207 865.57 € |

(En raison de la tenue d'une comptabilité analytique par commune, l'affectation du résultat qui en résulte est supérieure au besoin de financement de la section d'investissement).

Il resterait donc à la section de fonctionnement :

| - Résultat de fonctionnement (recette 002) |
|--|
|--|

G - BUDGET PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT

Le Résultat de l'exercice 2021 (hors restes à réaliser) :

Résultat de la section de fonctionnement :

| Déficit de l'exécution section de fonctionnement 2021 | - 143 062.43 € |
|--|----------------|
| Résultat de fonctionnement reporté | 391 124.22 € |
| Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement | 248 061.79 € |

Résultat de la section d'investissement :

| Excédent d'exécution section d'investissement 2021 | 158 804.82 € |
|---|--------------|
| Excédent antérieur d'investissement reporté | 321 809.07 € |
| Résultat de clôture de la section d'investissement (excédent) | 480 613.89 € |

L'exercice 2022 voit la séparation du budget annexe des parcs de stationnement en 2 budgets distincts selon le mode de gestion (régie et délégation de service public). Depuis la création du budget, une comptabilité analytique est tenue par mode de gestion. Ceci a permis de déterminer la répartition du résultat de clôture entre investissement et fonctionnement sur chacun des 2 nouveaux budgets en respectant le principe de l'instruction M4 à savoir :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

Ainsi, il est proposé de répartir le résultat de clôture 2021 sur chacun des budgets de la façon suivante :

- Sur le budget rattaché Parcs et aires de stationnement en régie :

Le besoin de financement de la section d'investissement :

| Solde d'exécution d'investissement reporté (recette 001) | 480 613.89 € |
|--|--------------|
| Solde des restes à réaliser 2021 | / € |
| Excédent de la section d'investissement | 480 613.89 € |

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

Il resterait donc à la section de fonctionnement :

| - Résultat de fonctionnement | (recette 002) | 320 061.79 € |
|--------------------------------|----------------|----------------|
| itesaitat ae isiictisiineinein | (1 CCCttC CC2) | 320 00 1.7 3 C |

- Sur le budget annexe Parcs et aires de stationnement gestion déléguée :

Le besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution d'investissement reporté (recette 001) / €

| Solde des restes à réaliser 2021 | / | € |
|---|---|---|
| Excédent de la section d'investissement | / | € |

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

Avec la séparation du budget en 2 nouveaux budgets, la procédure de rattachement des recettes sur le budget gestion déléguée n'a pas pu être réalisée. La section de fonctionnement de ce budget gestion déléguée se retrouve en déficit de - 72 000 €.

Il resterait donc à la section de fonctionnement :

Les recettes non rattachées seront néanmoins réalisées sur 2022

H - BUDGET RESEAUX DE CHALEUR

Le Résultat de l'exercice 2021 (hors restes à réaliser) :

Résultat de la section de fonctionnement :

| Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2021 | 738 585.70 € |
|--|--------------|
| Excédent antérieur reporté | 783 234.16 € |
| Résultat de clôture de la section de fonctionnement | |

Résultat de la section d'investissement :

| Excédent d'exécution section d'investissement 2021 | 402 128.90 € |
|--|-----------------------|
| Déficit antérieur d'investissement reporté | - 703 629.53 € |
| Résultat de clôture de la section d'investissement (déficit) | - 301 500.63 € |

L'exercice 2022 voit la séparation du budget annexe des réseaux de chaleur en 2 budgets distincts selon le mode de gestion (régie et délégation de service public). Depuis la création du budget, une comptabilité analytique est tenue par mode de gestion. Ceci a permis de déterminer la répartition du résultat de clôture entre investissement et fonctionnement sur chacun des 2 nouveaux budgets en respectant le principe de l'instruction M41 à savoir :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser.
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

Ainsi, il est proposé de répartir le résultat de clôture 2021 sur chacun des budgets de la façon suivante :

Sur le budget rattaché réseaux de chaleur en régie

Le besoin de financement de la section d'investissement :

| Solde d'exécution d'investissement reporté (recette 001) | 118 994.01 € |
|--|--------------------|
| Solde des restes à réaliser 2021 | 85 004.62 € |
| Excédent de la section d'investissement | 203 998.63 € |

| - Résultat de fonctionnement (recette 002) | 419 167.20 € |
|--|--|
| Sur le budget annexe réseaux de chaleur en gestion déléguée | |
| Le besoin de financement de la section d'investissement : | |
| Solde d'exécution d'investissement reporté (dépense 001) Solde des restes à réaliser 2021 Déficit de la section d'investissement | |
| - Proposition d'affectation à l'investissement (recette 1068) 444 935.87 € (En raison de la tenue d'une comptabilité analytique par commune, l'affectation du résultat qui en résulte est supérieure au besoin de financement de la section d'investissement). | |
| Il resterait donc à la section de fonctionnement : | |
| - Résultat de fonctionnement (recette 002) | 653 731.81 € |
| Il est précisé que : - Le Conseil d'exploitation de la régie «Parcs de stationnement», dans sa séance du 17 juin 2022, a émis un avis favorable sur le budget supplémentaire du budget rattaché « Parcs et aires de stationnement », | |
| le Conseil d'exploitation de la régie « Réseaux de chaleur », dan 30 mai 2022, a émis un avis favorable sur le rapport d'affectation concernant le budget rattaché de la régie « Réseaux de chaleur ». | |
| Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, approuve les comptes administratifs 2021 et affecte les résultats comme suit sur les différents budgets : | |
| approuve le Compte Administratif 2021 du Budget Principal et : | |
| - reporte à la section de fonctionnement la somme de | |
| approuve le Compte Administratif 2021 du budget Transport et : | |
| reporte à la section de fonctionnement la somme de | 5.62 € (article 001) |
| approuve le Compte Administratif 2021 du budget Zones Industrie | elles et : |
| - reporte à la section d'investissement la somme de | 0.27 € (article 001) |
| approuve le Compte Administratif 2021 du budget assainissement reporte à la section de fonctionnement la somme de | 1.03 € (article 002) 1.31 € (article 001) |
| approuve le Compte Administratif 2021 du budget SPANC et : reporte à la section de fonctionnement la somme de | |

| approuve le Compte Administratif 2021 du budget Eau et : |
|--|
| reporte à la section de fonctionnement la somme de |
| approuve le Compte Administratif 2021 du budget Parcs et Aires de stationnement et: reporte à la section de fonctionnement la somme de |
| reporte le déficit de fonctionnement |
| - reporte à la section de fonctionnement la somme de |
| reporte à la section de fonctionnement la somme de 653 731.81 € (article 002) reporte le déficit d'investissement 420 494.64 € (article 001) affecte à la section d'investissement la somme de 444 935.87 € (article 1068) au budget annexe réseaux de chaleur en gestion déléguée |

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 8 voix contre et 4 abstentions.

Gaël PERDRIAU

Pour extrait, Le Président,